



ADRESSE

HUMANLAB APAJH 44
Hyperlien Halles 1 & 2
5 allée Frida Kahlo - 44200 Nantes

ACCÈS

Tramway 1 : arrêt Médiathèque
Ligne 5 : arrêt République
Parking à proximité



ADHÉSIONS



Ou rendez-vous sur place
en demandant un bulletin
d'adhésion !

MÉCÉNAT



Un don en mécénat amène
droit à une réduction fiscale.

DONS



CARNET DU PORTEUR DE PROJET

CONTACT



Coordinateur du Humanlab - Samuel Dabouis :
06 49 66 99 80 - s.dabouis@apajh44.org

Communication :
com.humanlab@apajh44.org

Gestion de projets :
06 07 26 66 25 - humanlab@apajh44.org - soline.soulard@apajh44.org

@humanlabapajh44



BIENVENUE AU HUMANLAB APAJH 44 !



PORTEUR DE PROJET

Nom, Prénom :

Nom de l'établissement associé ou porteur de projet (si existant) :

Courriel :

Téléphone :

Préférence de contact : ☐ SMS
☐ Appel
☐ Mail

RENDEZ-VOUS

Possibilité de rendez-vous en semaine (voir coordonnées en fin de document).

COMMENT ÇA MARCHE ?

J'ai une idée ou un projet de compensation pour moi



Je remplis le carnet du porteur de projet



Je rencontre les bénévoles pour expliquer mon besoin



J'adhère au HUMANLAB



Je fabrique et/ou je fais fabriquer mon objet grâce aux «faciliteurs de projets»

1. VOTRE PROJET

Décrivez votre projet en quelques mots :

Vous pouvez ajouter un schéma :

2. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'APAJH 44 ne fournit aucune garantie de quelque élément que ce soit, qu'il soit explicite, implicite ou statutaire, y compris mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier, ou toute garantie que le contenu des articles sera sans erreur.

L'APAJH 44 et le Humanlab ne peuvent en aucun cas engager leur responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, ou dommages découlant de l'utilisation de la documentation des projets partagés par le humanlab APAJH 44.

Avant toute utilisation de l'objet créé avec le Humanlab, il est de votre responsabilité de vous renseigner sur la composition du matériel et de vérifier sa compatibilité avec vos propres antécédents allergiques.

Utilisez ce produit exclusivement pour sa fonction d'origine et conformément aux instructions fournies.

Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dommages, d'accidents ou de réactions indésirables résultant d'une mauvaise manipulation ou d'un usage détourné du produit. L'utilisateur est seul responsable des risques encourus s'il ne respecte pas la vocation initiale du produit.

3. LE RÈGLEMENT DU HUMANLAB

3.1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement décrit les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement du Humanlab.

3.2. CHAMP D'APPLICATION

Le règlement du Humanlab s'applique à toute les personnes qui :

- Mènent un projet de création d'aide technique ou d'objet adapté,
- Soutiennent les projets de création à travers le bénévolat,
- Participent aux activités organisées par ce dernier (y compris à l'extérieur),
- Fréquentent les locaux pour découvrir le Humanlab.

Le coordinateur du Humanlab et l'équipe de l'APAJH 44 sont chargés de mettre en œuvre les moyens techniques et humains visant à faire appliquer le présent règlement.

Le non-respect du règlement et notamment des mesures d'hygiène, de sécurité, et des règles de bienséance entraînera les mesures suivantes:

- Éviction des lieux immédiate,
- Interdiction temporaire ou définitive d'accès au Humanlab.

3.3. ÉLABORATION, RÉVISION ET DIFFUSION DU RÈGLEMENT

Le règlement de fonctionnement du Humanlab est rédigé et validé par l'association APAJH 44.

Il peut être modifié à tout moment et les modifications apportées s'appliqueront de plein droit aux personnes concernées.

Le règlement est remis à toute personne concernée et est affiché dans les locaux du Humanlab.

3.4. PRÉSENTATION DU HUMANLAB - DÉDIÉ AU HANDICAP

Le Humanlab, géré par l'association APAJH 44, est un Fablab c'est à dire un "Laboratoire de Fabrication", plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques, «intelligents» ou non. Il est dédié à la réalisation d'aides techniques favorisant le renforcement de l'autonomie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et leur inclusion.

La démarche initiée avec chaque porteur de projet autour de son besoin est une démarche de pouvoir d'agir. La personne est chef de son projet et une équipe composée de salariés, bénévoles ou jeunes en mission de service civique est présente pour la soutenir. Le principe étant que les humains améliorent leur quotidien en s'aidant mutuellement : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fablab>

3.5. CONDITIONS D'ACCÈS AU HUMANLAB

3.5.1. ACCÈS LIBRE

Le Humanlab est accessible :

- A toute personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie ayant un projet de création d'aide technique et souhaitant bénéficier du Humanlab,
- A toute personne souhaitant mettre à profit ses connaissances et compétences pour soutenir les projets de création au sein du Humanlab (bénévolat),
- A toute personne souhaitant participer aux activités organisées par ce dernier (y compris à l'extérieur),
- Aux visiteurs souhaitant découvrir le Humanlab.

3.5.2. CAS SPÉCIFIQUE DE L'ACCÈS AUX MINEURS

Les mineurs souhaitant accéder au HumanLab et à ses locaux, doivent présenter l'autorisation signée d'un représentant légal. Les enfants de moins de 15 ans, devront systématiquement être accompagnés d'un adulte pour la participation aux activités.

3.6. CRÉATION ET SUIVI DES PROJETS

3.6.1. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour pouvoir mener un ou plusieurs projets de création au sein du HumanLab de l'APAJH 44, l'adhésion à l'APAJH 44 est nécessaire :

- pour les porteurs de projets : 25euros
- pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ou autres personnes morales ou professionnels non bénévoles rattachés à une personne morale : 50euros



Pour adhérer, scannez ce QR code ou rendez-vous directement sur le site de l'APAJH 44 : <https://www.apajh44.org/>

Les consommables comme le filament 3D sont fournis par l'association. En revanche, le matériel électronique pour des objets plus conséquents doit être financé par le porteur de projet (sur devis du ou des fournisseurs).

3.6.2. SUIVI DES PROJETS

ELABORATION DU CARNET DU PORTEUR DE PROJET

Avant d'engager un projet au sein du Humanlab, il est remis au porteur de projet un carnet. Ce dernier devra y présenter son projet et préciser les informations nécessaires au Humanlab pour l'accompagner.

Le carnet du porteur de projet précise que ce dernier est responsable de la conception et de l'utilisation de l'objet ou de l'aide technique fabriqué au sein du Humanlab.

C'est un document daté et signé.

RÉFÉRENTS FACILITEURS DU PROJET

Les référents présents dans les locaux du Humanlab sont à l'écoute des porteurs de projets pour, selon leurs compétences :

- Les renseigner à propos du fonctionnement du lieu,
- Les initier à l'utilisation de certaines machines,
- Échanger des connaissances,
- Mettre en place de nouveaux projets, etc.

ACCÈS AUX LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

L'accès aux locaux du Humanlab est libre sur les horaires d'ouverture. Les porteurs de projet ont également accès aux équipements du Humanlab tel que le petit outillage.

Certaines machines disponibles comme les imprimantes 3D, la fraiseuse numérique, la scie sauteuse etc, peuvent toutefois présenter un danger si elles sont mal utilisées. Par conséquent et pour garantir la sécurité des personnes, leur utilisation est réservée au Fabmanager ou toute personne habilitée par ce dernier.

Quelques règles relatives à l'utilisation des équipements :

- Ranger et nettoyer les espaces et outils de travail une fois l'utilisation terminée,
- Aider les autres quand ils en ont besoin,
- Ne pas hésiter à demander de l'aide si nécessaire,

PARAINNAGE

Nous proposons aux personnes qui le souhaitent de parrainer un autre projet au sein du Humanlab afin de favoriser l'entraide et de transmettre ses compétences et ses connaissances.

Il suffira de se rapprocher du coordinateur pour avoir connaissance des projets en cours.

3.6.3. DOCUMENTATION

Chaque projet ayant été initié, développé ou achevé dans le cadre du Humanlab devra être documenté, afin que d'autres utilisateurs puissent éventuellement reproduire, mais aussi améliorer le résultat. Le porteur de projet s'engage à fournir une documentation dans un format libre ou participer activement avec un référent à la création de cette documentation. Il accepte également que cette documentation soit en libre accès et vienne alimenter la base en open office de MHK.

3.6.4. LE PRINCIPE DU LIBRE ACCÈS DE LA DOCUMENTATION LIÉ À L'OBJET / OPEN SOURCE

Avec le concours de l'APAJH 44 et des outils qu'elle met à disposition dans le cadre d'un projet de création, ou à l'aide du matériel financé par le porteur de projet lui-même, le porteur de projet reconnaît que sa solution technique sera en libre accès au Humanlab et qu'il mettra à disposition toute documentation ou informations utiles, conformément au point 3.6.3 ci-dessus, afin que son objet puisse être amélioré et/ou reproduit en tout ou partie par les autres usagers, qu'il fasse l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou non.

Dans l'hypothèse de la création d'un objet dans le cadre d'un projet informatique, l'usager créateur pourra avoir recours à des licences libres dites «Open source».

Toute commercialisation ou tout dépôt de titre de propriété intellectuelle relatif à l'objet créé (brevet, dessin et modèle, marque) sera encadré par un contrat distinct et préalable entre l'APAJH44 et le porteur de projet.

3.7. FONCTIONNEMENT

OÙ NOUS TROUVER ?

HUMANLAB APAJH 44
Hyperlien Halles 1 & 2
5 allée Frida Kahlo - 44200 Nantes

ACCÈS

Tramway 1 : arrêt Médiathèque
Ligne 5 : arrêt République
Parking à proximité

CONTACTS

Coordinateur du Humanlab - Samuel Dabouis : 06 49 66 99 80 - s.dabouis@apajh44.org

Communication : com.humanlab@apajh44.org

Gestion de projets : humanlab@apajh44.org
: 06 07 26 66 25 - soline.soulard@apajh44.org

3.7.2. SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Site internet : <https://humanlabapajh44.org/>

Réseaux sociaux : humanlabapajh44



3.7.3. LES VISITEURS

Le Humanlab est accessible gratuitement aux visiteurs qui souhaitent découvrir le Humanlab de l'APAJH 44.

3.7.4. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

Les personnes présentes au sein des locaux du Humanlab sont assurées par l'assurance de l'APAJH 44.

Les porteurs de projets sont responsables de la conception et de l'utilisation des objets adaptés ou aides techniques qu'ils créent dans le cadre du Humanlab. L'APAJH 44 ne peut en aucun cas engager sa responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, ou dommages découlant de l'utilisation de la documentation des projets partagés par l'APAJH 44 (cf au paragraphe spécifique).

Les effets personnels des personnes présentes dans les locaux du Humanlab sont placés sous leur propre responsabilité.

3.7.5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En vous présentant dans les locaux du HumanLab, vous vous engagez à respecter les règles de sécurité existantes. Ainsi,

CONCERNANT LES LOCAUX, IL EST INTERDIT

- De manger et de boire, en dehors de la zone prévue à cet effet,
- De fumer et de vapoter,
- De pénétrer ou de demeurer dans le Humanlab en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue,
- D'y faire entrer des animaux, à l'exception des animaux d'assistance aux personnes (exemple : chien guide).

CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS, IL EST INTERDIT

- De se mettre en danger ou de mettre en danger les autres utilisateurs, par une utilisation inappropriée des outils mis à disposition,
- De ne pas porter les Equipement de Protection Individuel (EPI) lorsque cela est nécessaire (gants, lunettes, veste, cheveux attachés, bouchons, casque, etc).

Toute dégradation des locaux ou du matériel, tout vol, pourra entraîner une éviction immédiate et/ou une poursuite judiciaire impliquant notamment la réparation du dommage. Toute agression physique ou verbale à l'encontre des personnes présentes dans les locaux pourra faire l'objet d'une plainte.

3.7.5. RÈGLES DE BIENSÉANCE

Lorsque vous venez, apportez votre bonne humeur et vos compétences.

Le respect mutuel, ainsi que la bienveillance, sont des outils pratiques pour l'entraide des uns envers les autres.

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et d'y avoir une tenue correcte. Ils ne devront en aucun cas être cause de nuisances pour les autres usagers et les référents.

3.7.6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'APAJH 44 est responsable du traitement des données personnelles qui sont demandées dans le cadre du fonctionnement du Humanlab. Elles sont nécessaires à la mise en œuvre des projets et à leur suivi, ainsi qu'à la gestion des personnes impliquées dans les projets du Humanlab (stagiaires, service civique, bénévoles).

Dans le cadre de la loi et de la réglementation en vigueur, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation ainsi que d'opposition au traitement et au transfert de ces données.

Pour toute information supplémentaire ou pour connaître la manière d'exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique générale de protection des données personnelles sur notre site internet : <https://www.apajh44.org/donnees-personnelles/> et contacter notre Délégué à la protection des données à l'adresse postale suivante : Direction APAJH44 - A l'attention du Délégué à la protection des données, 12 Rue de Clermont, 44000 Nantes ou à l'adresse de courrier électronique suivante : dpo@apajh44.org

Le porteur de projet reconnaît avoir pris connaissance des conditions et règles présentées dans ce document et s'engage à les respecter.

Le

à en double exemplaire

Signature du porteur de projet et/ou de son représentant légal après mention manuscrite : « j'atteste avoir pris connaissance des éléments précédents et m'engage à les respecter ».



3.8. AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET D'EXPLOITATION D'IMAGE ET DE SON

- ☐ Personne accompagnée ☐ Représentant légal ☐ Salarié.e
- ☐ Adhérent.e ☐ Volontaire / Bénévole ☐ Partenaire

Autre (précisez) :

Je soussigné.e (nom/prénom ou raison sociale) :

Demeurant / localisé à :

Né.e le :

- ☐ Agissant en mon nom personnel
- ☐ Agissant en qualité de représentant légal de :

☐ AUTORISE

☐ N'AUTORISE PAS

Le bénéficiaire, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loire-Atlantique (APAJH 44), représentée par Erwann DELEPINE, Directeur Général, à capter, enregistrer, exploiter :

Mon image et ma voix (photographie et/ou enregistrements audio, audiovisuels)

L'image et la voix (photographie et/ou enregistrements audio, audiovisuels) de la personne que je représente

Dans les cadres suivants :

- Activités pédagogiques et/ou éducatives au sein ou à l'extérieur de l'ESMS
- Evénements organisés (assemblée générale, conférences, interviews, portes ouvertes, Festival Handiclap, événements sportifs, etc)

Cette autorisation emporte la possibilité pour l'APAJH 44 d'apporter à la captation initiale de l'image et/ou du son toutes modifications, adaptations, ou suppressions qu'elle jugera utile. L'APAJH 44 pourra notamment utiliser l'image et/ou le son, les publier, les reproduire, les adapter ou modifier, seuls ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

L'APAJH 44 s'interdit expressément de céder la présente autorisation à un tiers ainsi que toute exploitation commerciale.

L'APAJH 44 s'engage à procéder à une exploitation respectueuse de la vie privée des personnes, de leur dignité et intégrité.

Toute autre exploitation que celles indiquées dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Cette autorisation est accordée :

- A titre gracieux et non exclusif
- Sur un territoire illimité (France, Europe, monde)
- Sans limitation de durée
- Sur tous les supports matériels et immatériels, sur tous les formats connus et inconnus à ce jour, et notamment (liste non exhaustive) :
 - Les supports papiers, numériques, audiovisuels
 - Les supports de communication interne ou externe (journal de l'association, plaquettes de présentation des services et établissements, affichage, etc)
 - Internet et réseaux sociaux (site internet de l'association, chaîne YouTube, pages Facebook, blogs, etc)

L'APAJH 44 est responsable du traitement des données personnelles qui vous sont demandées par la présente autorisation.

Dans le cadre de la loi et de la réglementation en vigueur, le(s) signataire(s) dispose(nt), à tout moment, d'un droit de retrait de l'autorisation. Ils disposent également d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation ainsi que d'opposition au traitement et au transfert de ces données.

Pour toute information supplémentaire ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique générale de protection des données personnelles sur notre site internet : <https://www.apajh44.org/donnees-personnelles/> et contacter notre Délégué à la protection des données par courrier ou par mail : 12 Rue de Clermont, 44100 Nantes / dpo@apajh44.org

Je garantis n'être lié.e par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou d'empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

Fait à :

Le :

Signature(s) :

FORMULAIRE DE DROIT À L'IMAGE VERSION FALC

Tes informations

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone :

Mail :

Ce que tu autorises

Je soussigné(e) [Nom et prénom].....

J'autorise l'APAJH 44 à :

prendre et utiliser des photos ou vidéos où je suis visible ;
utiliser aussi mon témoignage (mes paroles) lié à mon projet ;
montrer ces photos, vidéos ou témoignages sur différents supports.

Cette autorisation est gratuite et non exclusive (je peux donner mon image ailleurs aussi).
Elle est valable dans le monde entier et sans limite de temps.

L'APAJH 44 s'engage à :

ne pas utiliser les images pour nuire à ma réputation,
ne pas utiliser les images d'une manière qui pourrait me faire du tort.

Je certifie aussi que je n'ai pas de contrat qui m'interdit d'utiliser mon image ailleurs.

Fait à :

Le :

Signature :



CARNET DU PORTEUR DE PROJET

Notes

Notes